

DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents: 22 Excusés: 5 5 pouvoirs	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Absents: // Votants: 27 En exercice: 27 Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 18 JUL. 2023 Publiée, le 21/07/2023 Notifiée, le	PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.
Délibération n°23.5.13	AFFAIRES GÉNÉRALES Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Madame le Maire rappelle aux élus que dans chaque Commune, une commission de contrôle des listes électorales est instituée. Cette commission statue sur les recours administratifs préalable et s'assure de la régularité de la liste électorale.

La commission de contrôle est composée de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire.

Ces conseillers sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer à la commission. Madame le Maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Les membres de cette commission avaient été désignés en 2020 pour une durée de 3 ans. Il convient donc de procéder au renouvellement des membres.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu les articles L19 et R7 du Code électoral :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ DIT que le vote se fera à mains levées ;
- ▶ DÉSIGNE en tant que membres de la commission de contrôle ;

Pour la majorité :

Philippe THIBAUDEAU

Laurence BERNARD - TANGUY

Bruno BENOIT

Pour la minorité :

Estelle GOIMBAUD

Agnès LEMARIÉ

Le Maire,

Nadine YOU

Ludovic LEDUC Secrétaire de séance